

COMBETTES  
yigneline

FACTURE N°

40

LEOBARD  
46300

M. R. AEC  
Bureau de Hammetts

(1)

n° TVA intracommunautaire

le 3.11. 2025

CA/NCI 3000

FOIN 26 Baller 15<sup>€</sup> 390,00

Bégli Chiqui C. H  
N° 7 703688

RÈGLEMENT pour le

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).